

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL

DU 13 MARS 2019

PROJET DE QUARTIER D'HABITAT : MONTANT ESTIMATIF DES TRAVAUX ET LANCEMENT DE LA CONSULTATION DES ENTREPRISES.

Les dernières estimations proposées par le bureau d'études Tendrevvert s'élèvent à 800 000,00 € : celles-ci comprennent les études de base et quelques options (les réseaux d'éclairage public, les espaces végétalisés, les enrobés et les aménagements des places de stationnement).

Le conseil municipal donne pouvoir au maire pour lancer la consultation des entreprises et l'autorise à signer tous les documents relatifs au marché.

PROJET DE QUARTIER D'HABITAT : ACQUISITIONS DE TERRAINS

Après délibération, le conseil municipal accepte que la commune prenne à sa charge la démolition et l'évacuation des murs de la propriété cadastrée C 711, les propriétaires s'engageant à reconstruire un mur avec un portillon, décide que le montant d'acquisition de la parcelle sera de 6000 €, décide que la commune prendra à sa charge les frais de bornage et d'actes notariés liés à cette opération et charge Monsieur le Maire de signer tous les actes relatifs à ce dossier.

Dans ce même cadre, Monsieur Le Maire informe les élus que la propriétaire de la parcelle cadastrée C 963 a donné son accord pour vendre à la commune une partie de son terrain pour éviter une servitude de passage des canalisations d'eaux pluviales sur son terrain. Le conseil municipal, après délibération accepte d'acquérir la partie nécessaire au passage des canalisations de la parcelle cadastrée C 963 au prix de 5 €/m² et charge Monsieur le Maire de faire procéder au bornage, dit que tous les frais d'actes liés à l'opération seront à la charge de la commune et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette transaction.

De plus, Monsieur le Maire informe les élus que le propriétaire de la parcelle cadastrée C 878 a donné son accord pour échanger cette parcelle d'une superficie de 91 m² contre une partie de la parcelle C 966, appartenant à la commune d'Usseau pour créer une extension à l'arrière de sa parcelle C 876 dont la superficie sera déterminée par un bornage.

La différence de surface sera au prix de 25 €/m². Le conseil municipal, après délibération accepte cet échange et charge Monsieur le Maire de faire procéder au bornage, dit que tous les frais d'actes liés à l'opération seront à la charge de la commune et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette transaction.

REPLACEMENT DES FENETRES DE LA CANTINE : DEMANDE DE SUBVENTIONS

Après études des propositions, le conseil municipal décide de retenir l'offre de l'entreprise ANTHEANE MENUISERIES de Châtellerault pour un montant de 2 900 € HT soit 3480 € TTC (option sans persiennes mais de qualité supérieure) et charge Monsieur le Maire de demander les subventions possibles et l'autorise à signer tous les documents relatifs à cette opération.

QUESTIONS DIVERSES

Vu pour être affiché par Nous, Pascal ROCHER
A USSEAU, le 18 mars 2019